

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023

Présents :

BESLON Laurent	LAVEILLE Denis
CIROU Joëlle	LEBRETON Sébastien
DELANGLE Emilie	LEGLINEL Lydie
DESMONTS Catherine	MEISS David
DOUARD Christelle	RICHARD Michel
FOULON Franck	RICHARD Jocelyne
GATE Denis	
GAUMONT Nicole	
HERMON Jean-Pierre	
HOREL Jacques	
HUE Thierry	
LARCHER Hélène	

Absents

LEBOUTEILLER Mélanie , absente excusée

Pouvoirs

DE SAINT JORES Sylvain a donné pouvoir à David Meiss

DELARUE Céline a donné pouvoir à Hélène Larcher

DUMOTTIER Angélique a donné pouvoir à Jacques Horel

LAMOUREUX Anne a donné pouvoir à Sébastien Lebreton

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	22	4	22

Secrétaire de séance : **Sébastien Lebreton**

1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 7 novembre 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Observations :

Un courrier a été de nouveau envoyé à Mme Lowe, propriétaire du Pont bacsule de Pont-Farcy.
Un arrêté de mise en sécurité va être également pris.

Décision :

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

Pour Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

2) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

- **Tarif des services municipaux**

Présentation du tableau et power point

Observations : Une commission Finances a eu lieu le 30 novembre. Il a été constaté que le SMIC a augmenté de 3,4% et l'inflation de 4,4%.

La proposition de la commission Finances est d'augmenter les tarifs des cantines de 1,72% (soit la moitié de l'augmentation du SMIC)

Laurent Beslon trouve que les tarifs de repas de cantines deviennent assez chers. Il s'agit quand même d'un service public. Hélène Larcher demande s'il faut vraiment augmenter les prix.

Le conseil municipal admet que ces services ne peuvent pas être bénéficiaires mais constate l'augmentation des denrées alimentaires, de la charge de personnel et des coûts de l'énergie.

La répercussion reste minime : +1.72 %

Une partie du coût d'un repas (personnel inclus) reste à la charge de la commune.

Sur une année civile, reste à la charge de la commune

- 11 000 pour la cantine des maternelles de Tessy
- 8000 euros pour les repas des primaires de Tessy
- 31 000 euros pour les repas de la cantine de Pont-Farcy.

Ce que paient les parents ne couvent donc pas la totalité du service rendu.

Quant aux autres services (location salles des fêtes, bibliothèque...), rien n'a été augmenté car une hausse significative a été appliquée l'année dernière.

Décision :

Après délibération,

Le conseil vote les tarifs comme suit :

Pour les cantines :

Pour : 15	Contre : 3	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

A l'école de Tessy-sur-Vire

Cantine maternelle extérieure	4,42 €
Cantine primaire extérieure	4,63 €

Cantine maternelle Tessy Bocage	4,17 €
Cantine primaire Tessy Bocage	4,37 €

Repas adulte	6,10 €
--------------	--------

Forfait repas enfant non inscrit	6,36 €
----------------------------------	--------

A l'école de Pont-Farcy

Tarif élève de maternelle	3,76 €
Tarif élève de primaire	3,97€
Forfait repas enfant non inscrit	6,36€
Tarif adulte	6,10 €

Pour toutes les écoles :

Pour Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

Tarif garderie	0.50 centimes le ¼ heure commencé
Etude du soir	5€
Gôûter du soir	0.85 centimes

Tarifs salles des fêtes et de réunion	Voir annexe
--	-------------

Ajout d'une prestation : au-delà de 5 heures de présence du régisseur, il sera facturé 150€

Pour les cimetières,

	15 ans	30 ans	50 ans	Plaque
Concessions	Non concerné	330 €	550 €	
Cavernes	Non concerné	180 €	330 €	
Columbarium	500 €	800 €	Non concerné	
Jardin du souvenir				70 €

Pour la bibliothèque :

La Cotisation annuelle est de

Enfants	3 €
Adolescents	6 €
Adultes	14 €

Pour le tourisme,

Voir annexe

Ajout d'une promotion, la 5^{ème} nuit offerte.

Pour les tarifs divers

Photocopie NB	0,50 € / page
Photocopie couleur	1 € / page
SONO location	30 € par jour + 500 € de caution
Occupation du domaine public (espace clos et couvert)	27 € / m ² / an
Utilisation électricité pour commerce ambulancier en dehors du marché	5 €/ soir
Prestation : animaux en divagation - Intervention	5 €
Prestation : animaux en divagation : Hébergement	5 € / jour

3) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

- **Charges de la maison de santé**
Présentation du tableau et power point

Observations :

Les loyers sont revalorisés suivant l'augmentation de l'indice de la construction.
Les charges sont fixées en fonction des factures de l'année n-1 et proratisées au rapport des surfaces.

Mais il s'avère que cette année 2023, les charges se révèlent très élevées.

La question se pose de l'évaluation des charges, surtout que désormais la maison de santé est complète.

Le conseil demande à ce que les charges soient revues en fonction de la surface occupée et des charges communes. Il est temps de refaire un point considérant que l'ensemble des cabinets est occupé, que les charges subissent une hausse significative.

Il est demandé également que les charges de cette année fassent l'objet d'une régularisation en fin d'année.

Décision :

Le conseil sursoit à statuer et demande le recalcul des charges afin qu'il y ait le moins de pertes possible pour la commune.

Le conseil demande l'étude également de la régularisation des charges pour l'année 2023.

4) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

- **Décisions modificatives**

Contexte :

Le SGC (la trésorerie de Saint Lô) étudie actuellement toutes les sommes se trouvant sur des comptes d'attente.

Ces sommes peuvent dater et ne plus avoir d'intérêt aujourd'hui.

Mais il faut absolument apurer ces comptes.

De même le SGC porte une attention particulière sur les actifs (et inventaire de la commune) et demande des éclaircissements.

C'est pour quoi nous nous retrouvons avec des écritures comptables complexes.

Il est vrai que le conseil municipal ne peut qu'approuver car ce sont des écritures de régularisations qui auraient d'être faite, il y a longtemps.

Décision modificative : Opération patrimoniale

Recette d'investissement compte 238 : + 76634 €

Dépense d'investissement : compte 2041512 : 76 634€

⇒ Cette somme correspond en fin de compte à des travaux que la Communauté de communes avait fait pour le compte de la commune.

⇒ Il y avait une erreur d'imputation.

Décision :

Le Conseil municipal ; accepte la décision modificative.

Pour Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

Décision modificative : Opération patrimoniale

Recette d'investissement compte 238 : + 2 507.72 €

Dépense d'investissement : compte 2041512 : + 2507.72€

⇒ Cette somme correspond à un remboursement de TVA à la communauté de communes

⇒ Il y avait une erreur d'imputation.

Décision :

Le Conseil municipal ; accepte la décision modificative.

Pour : Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-------------------------	------------------	-----------------------

Décision modificative : Dépréciation

Dépense de fonctionnement compte 615231 : -5 500 €

Recettes de fonctionnement: compte 681 : + 5 500 €

⇒ Cette somme correspond à des provisions pour non-paiement

Décision :

Le Conseil municipal ; accepte la décision modificative.

Pour : Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-------------------------	------------------	-----------------------

Décision modificative : Amortissement exceptionnel

Dépense de fonctionnement compte 615231 : -3000 €

Recettes d'investissement : compte 24 : + 3 000 €

⇒ Cette somme correspond à de l'amortissement à faire pour le numéro d'inventaire Tessy 330 (pompe de relevage) qui aurait dû être amorti (réseaux).

Décision :

Le Conseil municipal ; accepte la décision modificative.

Pour Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-----------------------	------------------	-----------------------

5) Projet cour naturelle

Rapporteur : Laurent Beslon

Présentation par Laurent Beslon du schéma établi.

Une bâche sera installée à l'entrée de l'école.

Voici les postes de dépenses envisagés pour l'aménagement de la cour.

Budget cour naturelle

2024

CHARGES	Montant
601 - Achats de fournitures stockés	76 811 €
bac à sable en forme de U	3 712 €
3 bancs sans dossier	2 725 €
1 banc avec dossier	1 378 €
pergola	10 005 €
abri vélo	8 563 €
banc rond	4 598 €
espace tobogan	13 557 €
mission de suivie	280 €
cabane + tunnel en osier vivant	2 100 €
travaux préparatoires (débitumage...)	8 088 €
plots béton	2 984 €
délimitation cour	3 642 €
Composition massifs	1 000 €
plantation massifs	2 298 €
copeaux de bois	8 043 €
Panneau musical	3 200 €
rondins de bois	640 €
TOTAL DES DEPENSES HT	76 811 €

Décision :

Le conseil municipal autorise à continuer à travailler et à déposer des dossiers de demande de subventions.

Pour : Unanimité	Contre :0	Abstentions :0
-------------------------	------------------	-----------------------

6) Adressage

Rapporteur : Laurent Beslon

Les courriers portant les adresses définitives sont prêts à être déposés chez les habitants concernés.

7) Dates à retenir

- o Conseil municipal : jeudi 11 janvier
- o Noël des agents : 15 décembre 2023
- o Vœux de Monsieur le maire : 19 janvier 2024

8) Questions diverses

- Délibération portant autorisation d'ouvertures des commerces les dimanches 24 et 31 décembre 2024

Décision : Unanimité

Tour de table

Denis Laveille

Il faut réclamer auprès de qui pour les GPS ? C'est difficile car trop de bases de données.
Espérons que la BAL fasse son effet.

Nous allons mettre des panneaux de voie sans issues.

Fin de la réunion : 22h53